

Intéressement 2020 Comment ça marche?

Les résultats économiques de 2020 atteignent les seuils qui permettent le déclenchement du paiement de l'intéressement :

- Free cash-flow positif
- Marge opérationnel supérieure à 1% (en 2020 : 7,1%)

Supplément intéressement

L'enveloppe est de 1,33% de la masse salariale

Il est versé sur décision unilatérale de l'employeur et ne rentre pas dans une négociation

- > 50% proportionnel à la rémunération annuelle
- ▶ 50% proportionnel au temps de présence 2020

Intéressement : Enveloppe qualité

L'enveloppe est de 0,32% de la masse salariale pour un objectif de 100%.

L'objectif a été atteint à 89, 5%. Les droits individuels sont calculés proportionnellement au temps de présence 2020

Intéressement / participation : Enveloppe économique

L'enveloppe est de 5,75% de la masse salariale

Calcul des droits individuels

- > 50% proportionnel à la rémunération annuelle
- > 50% proportionnel au temps de présence 2020

Pour l'enveloppe économique et supplément :

- ✓ Répartition avec valeur plancher à 1.25 PASS* (51 420€). Tous les salariés qui gagnent moins de 51 420€/an touchent la prime mini.
- √ Répartition avec valeur plafond à 2.5 PASS* (102 840 €). Tous les salariés qui gagnent plus de 102 840€/an touchent la prime maxi.



Les sommes présentées correspondent aux primes mini

^{*} Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

Quelles absences n'impactent pas l'intéressement?

Il s'agit des périodes de travail effectif auxquelles s'ajoutent les périodes légalement assimilées de à du travail effectif :

- ✓ Congés payés,
- ✓ Exercice de mandats de représentation du personnel
- ✓ Exercice des fonctions de conseillers prud'homme
- ✓ L'activité partielle
- ✓ Les variations d'activités des sites (H+/H-...)
- ✓ Le congé de maternité ou d'adoption
- ✓ Les absences consécutives à un accident du travail ou à une maladie professionnelle y compris en cas de temps partiel thérapeutique consécutif à un accident du travail.
- ✓ Les absences maladie liées aux gardes d'enfants durant le confinement
- ✓ L'isolement des personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection du COVID durant le confinement. (A partir du 1er mai ces personnes sont passées sous le régime d'activité partielle).
- ✓ Formation pour les apprentis, le temps passé au CFA est neutralisé.

Quelles absences impactent l'intéressement?

- ✓ Congés sans solde,
- ✓ Mesures DAEC
- ✓ Maladie (y compris covid)
- ✓ Absences non justifiées,
- ✓ Formations non prises en charge par l'employeur,
- ✓ Congés non rémunérés de type création d'entreprise,
- ✓ Congé parental,
- ✓ Congé sabbatique, ...

Versement

Réponses aux bulletins d'options

- Internet......du 15 mars au 6 avril 2021
- Courrier...... du 15 mars au 6 avril 2021

A défaut de réponse les sommes sont bloquées pendant 5 ans

Versement sur les comptes......15 avril 2021

Si vous ne recevez pas les bulletins d'options

Contactez Natixis au 10200.

Si vous n'avez plus les codes d'accès Natixis

Contactez Natixis par téléphone au 10200 (n° abrégé) ou 02 31 07 74 00 ou www.interepargne.natixis.com/









Site web